

## QUELQUES INFORMATIONS



### Communication aux parents

Plusieurs lettres sont envoyées à la maison au cours de l'année. Elles seront déposées dans la pochette de communication située à la fin de l'agenda scolaire de votre enfant.

### Arrivée à l'école

**Pour les élèves de la maternelle 5 ans et prématernelle 4 ans.**

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons que la surveillance sur la cour de l'école débute à **8 h 54** le matin et à **13 h 12**, l'après-midi.

**Pour le Pavillon des voyageurs (1<sup>re</sup> année et les 2<sup>es</sup> années),** la surveillance sur la cour de l'école débute à **7 h 50** le matin et à **12 h 52**, l'après-midi.

**Pour les élèves du primaire de l'école (1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année),** la surveillance débute à **8 h** le matin et **13 h 02** l'après-midi. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant sur la cour avant ces heures. **Aussi aucune surveillance n'est assurée dans le parc.**

**Pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle du Pavillon 3000 (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année),** la surveillance débute à **8 h 05** le matin et **13 h 07** l'après-midi. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant sur la cour avant ces heures.

Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant sur la cour de récréation avant ces heures.

### Absence de l'enfant

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat, au **514-596-4166**.

Les élèves qui fréquentent le **Pavillon des voyageurs** vous devez rejoindre le **514-596-7830** poste **2180**.

Les élèves qui fréquentent le **Pavillon 3000** vous devez rejoindre le **514-596-4567** poste **5069**.

Il est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale. Donnez le nom de votre enfant, sa classe ainsi que le motif et la durée de l'absence. Le contrôle des absences se fait tous les jours par un appel téléphonique. Si nous n'avons pu vous rejoindre, veuillez justifier l'absence dans l'agenda.

## **Retard de l'enfant**

Si votre enfant arrive en retard à l'école, le retard sera noté dans son agenda. Le parent qui accompagne un élève en retard doit le laisser au secrétariat et ne doit en aucun temps aller le reconduire en classe. **Il est important pour votre enfant d'être à l'heure afin de développer des habitudes de ponctualité qui lui seront utiles tout au long de sa vie.**

## **Départ hâtif d'un enfant**

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer par le biais de l'agenda, sans quoi il restera à l'école. Il est important pour votre enfant de s'absenter le moins possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez plutôt vos rendez-vous lors des journées pédagogiques ou après les heures de classe.

Veillez noter que le secrétariat de l'école est fermé à l'heure du dîner. Vous devrez vous adresser au bureau du service de garde, situé à l'annexe.

## **Parents retardataires**

Si vous venez chercher votre enfant à la fin des classes, il est très important de respecter l'horaire soit **11 h 42** en avant-midi et **15 h 32** en après-midi, tous les jours sauf le mercredi : **14 h 12**.

Les élèves qui fréquentent le Pavillon des voyageurs l'horaire est 11 h 32 en avant-midi et 15h22 en après-midi, tous les jours sauf le mercredi : 14 h 02.

Les élèves qui fréquentent le Pavillon 3000, l'horaire est 11 h 47 en avant-midi et 15 h 37 en après-midi, tous les jours sauf le mercredi : 14 h 17.

L'école n'est plus responsable légalement de votre enfant après ces heures. Donc, si vous arrivez en retard, nous serons dans l'obligation de diriger votre enfant au service de garde et vous aurez à payer des frais.

## **Matériel oublié ou perdu**

Vous pouvez venir récupérer le matériel oublié ou perdu lors des **heures ouvrables** du secrétariat soit : **8 h à 11 h 30** et **13 h à 15 h 45**. **Pour des raisons de sécurité, nous ne donnons pas accès à l'établissement après ces heures.**

## **Changement d'adresse ou de numéro de téléphone**

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, vous devez aviser l'école immédiatement en communiquant avec le secrétariat

École : (514) 596-4166

Pavillon des Voyageurs : (514) 596-7830

Pavillon 3000 : (514) 596-4567 poste 5069

En cas d'urgence, nous devons pouvoir vous rejoindre rapidement.

## **Matériel scolaire**

L'agenda est l'outil de communication entre l'école et les parents. Vous devez le regarder **tous les jours et le signer**. Si un membre du personnel doit communiquer avec vous, il le fera par le biais de l'agenda.

Votre enfant apporte à l'école seulement le matériel nécessaire à ses apprentissages. Il est responsable du matériel qui lui est prêté. En cas de perte ou de bris par négligence, des frais pourraient être exigés pour remplacer le matériel endommagé. Cette politique s'applique, entre autres, aux livres de bibliothèque qui sont prêtés aux élèves.

## **Tenue vestimentaire**

Les enfants doivent être vêtus de façon convenable pour venir à l'école. Il est interdit de porter des vêtements déchirés ou qui véhiculent des messages à caractère violent. Pour le cours d'éducation physique, les enfants doivent porter un chandail à manches courtes, un pantalon de sport court ou long et des espadrilles.

## **Cours de récréation**

Dans le but de développer l'autonomie des jeunes et pour faciliter le travail des surveillants, seuls les élèves doivent entrer sur la cour de l'école. Ainsi les parents accompagnateurs devront rester à l'écart des cours de récréation. Évidemment, il y a exception à cette règle le jour de la rentrée, tout spécialement pour les plus jeunes.

Les parents ne peuvent venir régler un problème avec un autre élève. Ils doivent s'adresser à l'enseignant de leur enfant, au personnel du service de dîner ou au personnel du service de garde.